

Sanction pour non présentation d'enfant

Par gilles.92, le 04/04/2015 à 23:49

Bonsoir à tous.

J'ai obtenu la garde de mon fils à l'âge de 13 ans, maintenant, il en a 17 ans.

Sa mère a le 1er, 3ème et 5ème week-end/mois.

Par erreur, je me suis trompé 2 fois avec le 5ème week-end par mois, j'ai voulu corriger mon erreur avec la maman, en lui donnant en plus un autre week-end, mais, comme, elle veut me faire la guerre depuis que j'ai récupéré la garde de notre enfant, elle a porté plainte à chaque fois.

La 2ème fois, j'ai eu un rappel à la loi.

Malheureusement pour moi, en le ramenant un vendredi chez sa mère (130km), je suis tombé en panne de voiture, donc, je l'ai appelé pour lui expliquer et elle a rien voulu savoir et m'a raccroché au nez.

Elle a porté plainte contre moi et 22 mois plus tard, je reçois une convocation par le commissariat de police.

Ma question, qu'est-ce que je risque en sachant que j'ai déjà eu un rappel à la loi?, malgré que je suis de bonne foi.

Merci de vos réponses,
Cordialement.